

DELIBERATION DU BUREAU

2024 n°42

ENVIRONNEMENT

Le Bureau communautaire s'est réuni le 26/09/2024, sur convocation du Président envoyée le 18/09/2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, R. SILLAIRE, L. GUYOT, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, JL STAROSSE, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusé(e)s : A. HARMAND, JP. COUTEAU, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD

BU2024-42- ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AVEC LA MAIRIE DE BICQUELEY ET MR TOUSSAINT Antoine & Mme ROGER Tiphonie IMPASSE DU HAUT DES MONTS A BICQUELEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 332-11-3, L. 332-11-4, et R. 332-25-1,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15/06/2023, approuvant le PLUiH de la communauté de Communes Terres Toulouises,
Vu le projet de convention de Projet Urbain Partenarial relative à l'Impasse du Haut des Monts à Bicqueley.

La commune de Bicqueley souhaite procéder à l'aménagement d'une partie de l'impasse du Haut des Monts par la création d'une voirie nécessitant une extension du réseau unitaire pour la gestion des eaux pluviales. Ce secteur est classé en zone UB du PLUiH.

Par ailleurs, Mr TOUSSAINT Antoine et Mme ROGER Tiphonie propriétaires des parcelles cadastrales ZC 85 (840 m²), ZC 318 (275 m²), ZC 319 (808 m²) et ZC 320 (84 m²) souhaitent viabiliser leurs parcelles en assainissement avec une solution gravitaire qui n'est pas possible dans la configuration actuelle mais rendue possible avec les nouveaux aménagements. La mairie de Bicqueley propriétaire des parcelles ZC 309 et 310 (273 m²) souhaite profiter de ces travaux de viabilisation pour créer un accès carrossable aux parcelles ZC 320 et 319 appartenant à Mr TOUSSAINT et Mme ROGER. Afin de permettre la réalisation de l'opération, il est proposé d'établir un projet urbain partenarial (PUP).

Le Code de l'urbanisme a prévu la possibilité pour les communes et EPCI de pouvoir conclure des conventions de PUP (Projet Urbain Partenarial) avec les propriétaires fonciers, aménageurs et constructeurs prévoyant des modalités de prise en charge financière des équipements publics à créer.

Le projet de PUP soumis au bureau communautaire prévoit la prise en charge financière par Mr TOUSSAINT Antoine et Mme ROGER Tiphonie et par la mairie de Bicqueley des équipements publics à réaliser pour desservir les parcelles précédemment citées.

Le coût des travaux de voirie y compris l'extension du réseau unitaire permettant la gestion de eaux pluviales induits par l'opération (coûts estimatifs HT- juillet 2024) est de l'ordre de 19 792 € HT (23 750 € TTC).

Il s'agit plus précisément de déployer un nouveau réseau unitaire gravitaire en PVC d'un diamètre de 315 mm maximum (DN315) en contre bas des parcelles dans l'Impasse du Haut des Monts.

Ces travaux vont engendrer la reprise d'un branchement particulier existant vétuste venant de l'habitation sis 257 Rue de la Roche. Ces travaux seront portés par la Communauté de Communes Terres Toulouises au

titre de sa compétence assainissement. Le coût de ces travaux (coûts estimatifs HT- juillet 2024) est de l'ordre de 1 421 € HT (1 705 € TTC). Ce montant est intégré au coût total de l'opération.

En définitive, la Commune de Bicqueley réalisera l'ensemble des aménagements publics prévus et nécessaires pour la viabilisation des parcelles et la gestion des eaux pluviales de voirie.

La commune de Bicqueley en assumera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Les équipements relevant de la compétence de la communauté de communes (ouvrages et réseaux) feront l'objet, à l'issue de la réalisation de la totalité des travaux et sous réserve de respecter les épreuves demandées dans l'annexe 7 du règlement d'assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulouses, d'une intégration directe dans le patrimoine communautaire.

Les coûts de ces travaux seront pris en charge par Mr TOUSSAINT Antoine et ROGER Tiphonie à hauteur de 6 752 € HT (8 102 € TTC) propriétaires des parcelles à viabiliser en assainissement. La réalisation des branchements particuliers (assainissement) de chacune des parcelles seront réalisés durant cette opération. Par la commune de Bicqueley pour l'aménagement de voirie et la gestion de eaux pluviales à hauteur de 11 619 € HT (13 943 € TTC) et par la Communauté de Communes Terres Toulouses pour la reprise du branchement d'assainissement de l'habitation sis 257 Rue de la Roche à hauteur de 1 421 € HT (1 705 € TTC).

Dès lors, en application de l'article L. 332-11-3-I du Code de l'urbanisme, il est proposé au bureau communautaire d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial entre la Communauté de Communes Terres Toulouses et les propriétaires des parcelles visées dans le projet de convention, à savoir La commune de Bicqueley et Mr TOUSSAINT Antoine & Mme ROGER Tiphonie et d'autoriser le Président à signer ladite convention de PUP.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 11 juin 2024,

Le bureau communautaire est invité à :

- **Approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative à l'aménagement de l'Impasse du Haut des Monts à Bicqueley entre la Communauté de Communes Terres Toulouses, la commune de Bicqueley et Mr TOUSSAINT Antoine & Mme ROGER Tiphonie,**
- **Approuver le programme des équipements publics figurant dans la convention PUP et en annexe,**
- **Autoriser le Président à signer la convention de PUP,**
- **Approuver les modalités de répercussion des couts engendrés pour la réalisation des équipements publics, telles que mentionnées dans la convention,**
- **Considérer que les équipements relevant de la compétence de la communauté de communes (ouvrages et réseaux) feront l'objet, à l'issue de la réalisation de la totalité des travaux, d'une intégration directe dans le patrimoine communautaire,**
- **Dire que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de communes durant au moins un mois.**

Délibération adoptée à l'unanimité.